

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 069-216900290-20250214-20250213DEL5-DE

ANNEXE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BUDGET 2025

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 069-216900290-20250214-20250213DEL5-DE



1	éléments de contexte.....	4
1.1	DES CONDITIONS BUDGÉTAIRES ET ÉCONOMIQUES DÉGRADÉES.....	4
1.2	UN PROJET DE LOI DE FINANCES QUI IMPACTE FORTEMENT LES COLLECTIVITÉS.....	4
2	Les orientations budgétaires communales pour 2025.....	6
3	Les recettes de fonctionnement.....	8
3.1	LES DOTATIONS.....	8
3.2	LA FISCALITÉ.....	10
3.3	LES PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS COMMUNALES.....	13
3.4	SYNTHÈSE DES HYPOTHÈSES POUR LES PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT.....	14
4	Les dépenses de fonctionnement.....	15
4.1	LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012).....	15
4.2	LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 011).....	15
4.3	LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65).....	15
4.4	LES FRAIS FINANCIERS (CHAPITRE 66).....	15
4.5	LES AUTRES DÉPENSES DE GESTION.....	15
4.6	SYNTHÈSE DES HYPOTHÈSES POUR LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	16
5	Les dépenses et recettes d'investissement.....	17
5.1	LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	17
5.2	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	17
5.3	LE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	18
6	Les équilibres budgétaires.....	19
6.1	LES ÉPARGNES BRUTES ET NETTES.....	19
6.2	LA DETTE.....	19
7	Les engagements pluriannuels.....	21
7.1	PERIODE 2020 – 2025.....	21
7.2	PERIODE 2026 – 2031.....	22
7.3	LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES ENVISAGÉES.....	23
8	Le volet ressources humaines.....	24
8.1	LA STRUCTURE DES EFFECTIFS.....	24
8.2	LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNE ET LE TEMPS DE TRAVAIL.....	26
8.3	LES DÉPENSES DE PERSONNEL.....	27

La Loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe¹ de 2015 et son décret d'application² ont complété les dispositions relatives à la forme du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) support au débat. Pour les communes, ces dispositions sont codifiées aux articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT.

En application de ces textes, le présent rapport, après avoir présenté le contexte d'élaboration du projet de budget 2024, présente les éléments spécifiques à notre commune, autour d'un volet financier et d'un volet ressources humaines.

¹ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

² décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le budget 2025 se prépare dans un contexte inédit en l'absence de loi de finances adoptée par le Parlement, l'installation récente d'un nouveau Gouvernement et des conditions budgétaires et économiques dégradées.

1.1 DES CONDITIONS BUDGÉTAIRES ET ÉCONOMIQUES DÉGRADÉES

Le budget de la France devrait afficher un déficit public (solde budgétaire annuel négatif des administrations publiques - État, collectivités locales, sécurité sociale) équivalent à 6,1 % du produit intérieur brut (PIB) de l'année 2024. Le déficit du budget de l'État devrait ainsi s'élever à 162,4 milliards d'euros (Md€) en 2024.

En 2025, la croissance devrait rester modérée, autour de 1 %, en raison de plusieurs facteurs :

- les taux d'intérêt : les taux d'intérêt devraient rester élevés, malgré les inflexions décidées par la Banque Centrale Européenne en fin d'année 2024. Ce niveau influera sur la consommation et l'investissement,
- les incertitudes politiques : le contexte politique national et international impacte négativement l'activité économique, en modérant les investissements des entreprises et la consommation des ménages.

Dans ce contexte négatif, la maîtrise de l'inflation (1,5 % sur l'année 2024) constitue toutefois un point positif.

1.2 UN PROJET DE LOI DE FINANCES QUI IMPACTE FORTEMENT LES COLLECTIVITÉS

Dans ce contexte budgétaire et économique, le projet de loi de finance déposé auprès du Parlement par le Gouvernement de Michel Barnier, prévoyait de réduire le déficit public de plus de 60 milliards d'euros le ramenant sous la barre des 5 % du PIB. Ce projet de loi de finances impactait fortement le budget de la Ville avec des pertes de recettes ou des hausses de dépenses pour près de 2 M€.

Après la reprise des débats au Parlement à la mi-janvier, les principales mesures impactant la Ville sont les suivantes :

1.2.1 Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Alors que la première version du projet de loi de finances prévoyait l'instauration d'un fonds de réserve alimenté par un prélèvement de 3 Md€ sur les recettes des 450 plus importantes collectivités (Département, Région, EPCI/EPT et communes ayant des dépenses de fonctionnement supérieures à 40 M€), les débats au Sénat ont fait évoluer le projet vers un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, dit « DILICO ».

A l'heure où ce Rapport d'Orientation Budgétaire est rédigé, le projet de DILICO réduit le volume du prélèvement (1 Md€ au lieu de 3 Md€) et élargit le nombre de collectivités concernées (Départements, Régions et environ 130 établissements publics de coopération intercommunale et 2 000 communes). Ce système ramènerait le prélèvement à la charge de la Ville de Bron à environ 250 000 €.

1.2.2 Financement des hausses de la DGF du bloc communal par le

La dotation globale de fonctionnement des communes est composée de plusieurs dotations (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation d'Intercommunalité) obéissant chacune à des règles de calcul spécifiques.

Depuis plusieurs années, ces différentes dotations augmentent, notamment afin de tenir compte de la hausse de la population et pour améliorer la péréquation en faveur des communes bénéficiaires de la DSU et de la DSR.

Pour l'année 2025 ces hausses seront financées par le bloc communal et non par l'Etat. Ainsi le projet de loi de finances prévoit de ponctionner la Dotation Forfaitaire de toutes les communes et intercommunalités pour financer les 414,2 M€ supplémentaires nécessaires.

Dans l'attente du calcul définitif qui ne sera connu qu'après vote de la loi de finances et avis du Comité des Finances Locales, l'impact de cette mesure est estimé à 330 000 € de perte pour le budget communal, alors que la hausse de l'enveloppe de DSU ne devrait apporter que 130 000 € de financement complémentaire, soit une perte de recettes estimée à 200 000 € pour la commune.

1.2.3 Hausse des cotisations retraites

En parallèle du projet de loi de finances, le Gouvernement Barnier prévoyait d'augmenter le taux de cotisation retraite des agents titulaires de 4 %. Cette mesure, non liée au projet de loi de finances, doit permettre de rééquilibrer les comptes de la caisse de retraite des agents des collectivités locales.

Le coût de cette mesure, qui peut être mise en place par voie réglementaire, est estimé à 400 000 € pour la commune.

* *
*

L'ensemble de ces dispositions n'étant encore que des projets en cours d'élaboration, les chiffres présentés dans la Rapport d'Orientation Budgétaire intègrent à titre conservatoire 400 000 € de dépenses liées à la hausse des cotisations retraites et 200 000 € de perte de recettes liées au financement des hausses de la DGF.

2 LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES COMMUNALES POUR 2025

Ce projet de budget 2025 poursuit la mise en œuvre des orientations des budgets des dernières années autour des thèmes phares du mandat. Il est important de préciser qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impôt communaux. Ce budget s'accompagne, face au contexte inflationniste et aux potentielles ponctions de l'Etat, d'une démarche ambitieuse de contrôle et de rationalisation des dépenses de fonctionnement au profit du maintien des investissements d'avenir.

- Contribution à l'objectif de mettre l'éducation et la jeunesse au cœur de la politique municipale :

Les principaux engagements financés sur le BP 2025 sont les suivants :

- amélioration des conditions d'accueil de la crèche de la Clairière,
- lancement des travaux de la nouvelle crèche dans le quartier de Terraillon,
- réfection de la toiture de l'école Jean Jaurès et installation d'une station de production photovoltaïque,
- fin des travaux du groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter dans le quartier des Genêts,
- poursuite des travaux d'extension et de réaménagement groupe scolaire Jean Moulin,
- fin des travaux d'agrandissement du groupe scolaire Pierre Cot,
- création d'une cours d'école rafraîchie et ludique pour les enfants du groupe scolaire Anatole France,
- rénovation du terrain synthétique du stade Pierre Duboeuf.

En complément de ces investissements la Ville pérennise les initiatives mises en place en 2022 en faveur de la jeunesse :

- maintien de la prime aux bacheliers et apprentis méritants pour soutenir et reconnaître les jeunes s'investissant dans leurs études,
- poursuite du dispositif de bons associatifs pour faciliter l'adhésion à une association et renforcer la dynamique associative locale et pérenniser celle-ci,
- maintien du dispositif Cité Éducative pour intensifier l'aide aux enfants et aux jeunes des quartiers prioritaires,
- montée en puissance du Bron infos jeunesse ouvert en septembre 2024.

- Contribution à l'objectif d'amélioration de la sécurité publique :

Dans le domaine de la sécurité publique, après les importants investissements réalisés entre 2021 et 2023 dans le domaine de la vidéoprotection pour renforcer le réseau, les investissements 2025 porteront sur :

- l'aménagement du poste de Police Municipale et la relocalisation de la DSIT,
- les compléments et la maintenance du réseau de vidéoprotection,

- le matériel de la police pour assurer le bon équipement des agents, leur sécurité et leur formation

Les effectifs de la Police Municipale sont maintenus.

- Contribution aux objectifs d'action sur la santé publique et l'environnement :

Les principaux engagements financés sur le BP 2025 sont les suivants :

- poursuite du plan d'accessibilité programmée,
- poursuite des travaux de végétalisation du cimetière,
- lancement des travaux de réaménagement de la Place de la Liberté,
- investissement dans la production photovoltaïque à l'occasion de la rénovation de la couverture de l'école Jean Jaurès,
- après l'aménagement d'un premier îlot de fraîcheur en 2022, un nouvel aménagement sera réalisé en 2025,
- le projet 10 000 arbres sera poursuivi d'une manière transversale avec l'ensemble de nos partenaires,
- un budget dédié à la prospective énergétique est mobilisé,
- poursuite du renouvellement de la flotte automobile de la Ville pour la rendre compatible avec les contraintes fortes de la Zone à Faible Emission,
- poursuite de l'opération d'encouragement à la pose de récupérateurs d'eau.

- Contribution aux objectifs en matière d'aménagement et renouvellement urbain :

Un budget sera dédié aux aménagements à la charge de la Ville dans le cadre du Campus Porte des Alpes. Il en sera de même pour les travaux du BNHS de la route de Genas.

La signature de la convention ANRU pour le quartier de Parilly, ambition historique trop longtemps non concrétisée, nécessite de préparer le financement par la collectivité de la fraction d'investissement à sa charge. Le programme de ce projet, structurant pour la Ville de Bron, est en cours de finalisation et permet d'estimer l'enveloppe de ce projet à 35.6 M€. Une somme sera affectée dès cette année pour le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

3 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

3.1 LES DOTATIONS

3.1.1 La Dotation Globale de Fonctionnement

A ce stade d'élaboration de la loi de finances, l'hypothèse d'un financement des mesures de progression de la DGF par les collectivités elles-même est retenu.

- **La dotation forfaitaire** est calculée selon les modalités suivantes :

$$\begin{aligned} & \text{Dotation forfaitaire N} \\ & = \\ & \text{Dotation forfaitaire N-1} \\ & - \\ & \text{Écrêtement en fonction de l'écart du potentiel financier communal/potentiel financier national} \\ & + / - \\ & \text{Variation de la population} \end{aligned}$$

Si la commune n'a subi aucun écrêtement en 2023 et 2024 (l'Etat ayant financé les hausses des différentes enveloppes), le projet de loi de finances pour 2025 ne prévoit pas une hausse de l'enveloppe nationale dédiée à la DGF du bloc communal. Ainsi, pour cette année, les variations de la population et les hausses des enveloppes dédiées à la DSU et à la DSR, seraient donc financées par l'écrêtement des dotations forfaitaire des communes et non pas par le budget de l'Etat.

A la date de rédaction de ce rapport, nous retenons donc l'hypothèse la plus défavorable disponible sur la base de la population municipale au 1^{er} janvier 2025.

- **La Dotation de Solidarité Urbaine** reste calculée selon les mêmes modalités depuis 2018 ; à savoir :

$$\begin{aligned} & \text{DSU N} = \\ & \text{DSU N-1} + \text{Progression de la DSU selon le rang de classement} \\ & \text{et la progression de l'enveloppe nationale.} \end{aligned}$$

Selon le projet de loi de finances, l'enveloppe nationale devrait progresser cette année de 140 M€. Ne pouvant simuler notre rang de classement (rang 413 en 2024), une progression par habitant égale à celle de 2024 est anticipée.

	Dotation notifiée 2023	Dotation notifiée 2024	Dotation estimée 2025
Population INSEE	42 819	43 427	43 198 ³
Population DGF	43 087	43 733	43 504 ⁴
Dotation forfaitaire N-1	2 559 916 €	2 578 014 €	2 615 532 €
Écrêtement	0 €	0 €	-330 000 €
Variation population	18 098 €	37 518 €	-13 300 €
Dotation forfaitaire N	2 578 014 €	2 615 532 €	2 272 232 €
Variation / N-1	18 098 € 0,71 %	37 518 € 1,46 %	-343 300 € -13,13 %
DSU	2 153 828 €	2 299 081 €	2 433 941 €
Variation / N-1	80 824 € 3,90 %	145 253 € 6,74 %	134 860 € 5,87 %
DGF totale	4 731 842 €	4 914 613 €	4 706 173 €
Variation / N-1	98 922 € 2,14 %	182 771 € 3,86 %	-208 440 € -4,24 %

3.1.2 Les reversements de fiscalité par la Métropole

Les reversements de fiscalité de la part de la Métropole sont composés de deux postes différents :

3.1.2.1 L'attribution de compensation

Celle-ci compense les produits fiscaux transférés à la Métropole lors du passage à la taxe professionnelle unique, diminuée des charges transférées depuis cette date.

Depuis 2019, le montant de l'attribution de compensation perçue par la commune est stable -non indexée sur l'inflation et la collecte réelle- à 7 997 433 €, aucun transfert de charges n'étant intervenu depuis cette date.

3.1.2.2 La Dotation de Solidarité Communautaire

Le processus de refonte du calcul de la DSC entamé par la Métropole en 2021 s'est conclu par la mise en place d'une nouvelle méthode de calcul accompagnée d'une garantie de montant jusqu'en 2025.

Aussi, jusqu'en 2025, le montant de la DSC de la commune sera de 919 143 €.

	CA 2023	CA 2024	PREVISION 2025
Attribution de compensation	7 997 433 €	7 997 433 €	7 997 433 €
DSC	919 143 €	919 143 €	919 143 €
Total des reversements	8 916 576 €	8 916 576 €	8 916 576 €

³ Chiffre définitif

⁴ Simulation

3.1.3 Les autres dotations

Pour l'année 2025, nous anticipons une forte progression des autres dotations grâce à l'éligibilité des accueils périscolaires aux financements de la CAF. Résultat du travail de professionnalisation des accueils de loisirs, il permet d'envisager 600 000 € de recettes supplémentaires au budget 2025.

	Budget 2023	Budget 2024	Prévision 2025
Subventions et dotations Etat	257 292 €	295 942 €	311 000 €
Subventions Métropole	79 250 €	62 503 €	54 000 €
Subventions Région		7 200 €	6 000 €
Autres dotations (essentiellement CAF)	113 908 €	188 108 €	800 000 €
Total	450 450 €	553 753 €	1 171 000 €
Variation / N-1	-274 641 €	103 303 €	617 247 €
	-38 %	23 %	111 %

3.2 LA FISCALITÉ

3.2.1 La fiscalité directe

Comme tous les ans, au moment de rédaction de ce rapport, les données fiscales définitives de l'année ne sont pas encore connues. Aussi, les projections pour l'année 2025 prennent comme point de départ :

- les bases définitives de 2024 notifiées par l'Etat.
- la progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé à hauteur de 1,7 % entre novembre 2023 et novembre 2024.

A ce stade, les hypothèses suivantes sont retenues :

3.2.1.1 Pour la taxe d'habitation :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Simulation 2025	Commentaire
Base de TH	4 614 895	3 312 150	3 368 457	Revalorisation selon l'inflation attendue. Pas de progression physique
Progression totale / N-1	163,66 %	-28,23 %	1,70 %	
Taux appliqué	21,34 %	21,34 %	21,34 %	
Produit	984 819 €	706 813 €	718 829 €	

3.2.1.2 Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Simulation 2025	Commentaire
Base de TFB	63 934 953	66 211 359	67 547 462	Hypothèses différenciées : - locaux professionnels : base anticipée en baisse en raison de la démolition de surfaces commerciales, - locaux d'habitation et industriels : revalorisation selon l'inflation attendue et progression physique.
Progression totale / N-1	4,1%	3,6%	2,0%	
Taux appliqué	31,20%	31,20%	31,20%	
Produit brut	19 947 705	20 657 944	21 074 808	
Lissage des VL professionnelles	16 380 €	25 314 €	0 €	
Produit du coefficient correcteur	7 810 911 €	8 093 086 €	8 249 621 €	
Produit corrigé de TFB	27 774 996 €	28 776 344 €	29 324 429 €	

3.2.1.3 Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Simulation 2025	Commentaire
Base de TFNB	238 200	233 529	275 739	Base anticipée en progression suite à la démolition de surfaces commerciales
Progression totale / N-1	54,90 %	-1,96 %	18,1 %	
Taux appliqué	32,21 %	32,21 %	32,21 %	
Produit	76 724 €	75 220 €	88 816 €	

3.2.1.4 Ensemble de la fiscalité directe

Ainsi, l'ensemble du produit fiscal devrait progresser de l'ordre de 1,94 %, soit environ 570 000 € :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Simulation 2025
Produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	984 819 €	706 813 €	718 829 €
Produit corrigé de taxe sur le foncier bâti	27 774 996 €	28 776 344 €	29 324 429 €
Produit de taxe sur le foncier non bâti	76 724 €	75 220 €	88 816 €
Produit total de la fiscalité directe	28 836 539 €	29 558 377 €	30 132 074 €
Variation	6,32 %	2,50 %	1,94 %

3.2.2 Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales de la commune sont composées des droits de place, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité extérieure et des droits de mutation. Depuis 2021 (changement législatif de 2019), le prélèvement sur les paris hippiques complète cette liste.

La principale recette, les droits de mutation sont anticipés à 1,5 M€ en 2025, le marché immobilier se redressant.

	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Prévision 2025
Droits de place	187 909 €	189 403 €	170 000 €
Taxe sur les emplacements publicitaires	237 942 €	205 860 €	210 000 €
Taxe sur l'électricité	811 592 €	584 771 €	600 000 €
Droits de mutation	1 657 461 €	1 430 374 €	1 500 000 €
Prélèvement sur les paris hippiques	84 511 €	88 378 €	85 000 €
Total	2 979 416 €	2 498 785 €	2 565 000 €
Variation / N-1	-258 711 €	-480 631 €	66 215 €
	-7,99 %	-16,13 %	2,65 %

3.2.2.1 Les compensations fiscales versées par l'Etat

La revalorisation des bases fiscales devrait entraîner une revalorisation automatique des compensations au titre de la taxe foncière à hauteur de 1,7 %.

	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Prévision 2025
Fonds national de garantie individuel des ressources	2 009 €	2 009 €	2 009 €
Compensation au titre de la TF	649 755 €	650 856 €	661 921 €
Compensation pertes sur taxes additionnelle aux droits de mutation	1 948 €	1 321 €	1 500 €
Total	653 712 €	654 186 €	665 430 €
Variation	93 444 €	474 €	11 244 €
	16,68 %	0,07 %	1,72 %

3.3 LES PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS COMMUNALES

Les activités communales permettent de générer divers produits : redevances pour services rendus, remboursements de frais, revenus des immeubles, produits exceptionnels et atténuations de charges.

3.3.1 Les produits des services

Pour l'année 2025 les redevances pour services rendus sont estimées à 2,23 M€

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévision 2025
Concession dans les cimetières	49 832 €	54 740 €	50 000 €
Redevance d'occupation du domaine public communal	62 496 €	64 984 €	66 600 €
Redevances et droits des services à caractère culturel	21 242 €	17 978 €	13 000 €
Redevances à caractère sportif	581 356 €	752 915 €	663 820 €
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	1 173 741 €	1 400 182 €	1 401 000 €
Autres prestations de services	43 812 €	32 421 €	30 000 €
Autres marchandises	5 653 €	3 398 €	3 700 €
Total	1 938 131 €	2 326 618 €	2 228 120 €
Variation	-6 846 €	388 487 €	-98 498 €
	0 %	20 %	-4 %

3.3.2 Les revenus des immeubles

Pour 2025 les revenus des immeubles sont estimés à 0,3 M€.

	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Prévision 2025
Revenus des immeubles	317 817 €	354 265 €	308 405 €

3.3.3 *Autres recettes liées à l'activité communale*

Pour l'année 2025, ces produits sont estimés à 0,63 M€ :

	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Prévision 2025
Remboursement de frais	411 867 €	432 864 €	450 316 €
Produits exceptionnels (sauf produits de cession)	464 454 €	761 429 €	42 800 €
Atténuations de charges	218 901 €	269 659 €	134 000 €
Total	1 095 221 €	1 463 952 €	627 116 €

3.4 SYNTHÈSE DES HYPOTHÈSES POUR LES PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT

Au final, l'ensemble des recettes de fonctionnement sont anticipées en progression de 2,1 % entre le budget 2024 et le budget 2025, soit + 1 M€.

En M€		Budget 2024	Prévision 2025	Variation
Dotations	DGF	4,91	4,71	-4,2 %
	Reversements par la métropole	8,92	8,92	0,0 %
	Autres dotations	0,55	1,17	111,5 %
Fiscalité	fiscalité directe	29,46	30,13	2,3 %
	Autres recettes fiscales	2,58	2,57	-0,7 %
	Compensation fiscales	0,65	0,67	1,7 %
Produits des activités communales	Redevances pour services rendus	2,21	2,22	0,4 %
	Remboursement de frais	0,44	0,45	2,9 %
	Revenus des immeubles	0,32	0,31	-3,2 %
	Produits exceptionnels	0,06	0,04	-22,3 %
	Atténuations de charges	0,17	0,13	-20,8 %
Total		50,27	51,31	2,1 %

4 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

4.1 LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Pour l'année 2025, la prévision se situe à 27,2 M€. Cette prévision intègre 0,4 M€ de hausse de cotisation CNRACL.

	Budget 2023	Budget 2024	Prévision 2025
Chapitre 012	25 560 844 €	26 500 000 €	27 200 000 €
Variation / N-1	913 000 €	939 156 €	700 000 €
	3,70 %	3,67 %	2,64 %

4.2 LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 011)

Pour l'année 2025 les charges de gestion courantes devraient baisser de l'ordre de -0,25 M€. Après une année 2024 marquée par une forte inflation, l'année 2025 voit les prévisions de dépenses se stabiliser.

	Budget 2023	Budget 2024	Prévision 2025
Chapitre 011	9 951 780 €	10 379 893 €	10 135 000 €
Variation / N-1	846 428 €	428 113 €	-244 893 €
	9,30 %	4,30 %	-2,36 %

4.3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Pour l'année 2025 les autres charges de gestion courante devraient être en baisse

	Budget 2023	Budget 2024	Prévision 2025
Chapitre 65	8 635 369 €	9 006 053 €	8 500 000 €
Variation / N-1	-81 461 €	370 684 €	-506 053 €
	-0,93 %	4,29 %	-5,62 %

4.4 LES FRAIS FINANCIERS (CHAPITRE 66)

Les frais financiers devraient connaître une nouvelle hausse cette année, en raison de la mobilisation des emprunts nécessaires au financement des investissements.

	Budget 2023	Budget 2024	Prévision 2025
Intérêts de la dette	400 000 €	660 000 €	900 000 €
Variation / N-1	189 000 €	260 000 €	240 000 €
	89,57 %	65,00 %	36,36 %

4.5 LES AUTRES DÉPENSES DE GESTION

Les prévisions sont les suivantes :

	Budget 2023	Budget 2024	Prévision 2025
FPIC	528 651 €	533 000 €	542 000 €
Charges Exceptionnelles	74 425 €	30 400 €	25 400 €
Dotations aux provisions	10 000 €	27 800 €	5 000 €
Ensemble	613 076 €	591 200 €	572 400 €
variation / N-1	-139 425 €	-21 876 €	-18 800 €
	-18,53 %	-3,57 %	-3,18 %

S'agissant du FPIC, principale dépense de ce poste, la prévision est basée sur les évolutions constatées et sur l'hypothèse d'une stabilité du dispositif dans la loi de finances.

4.6 SYNTHÈSE DES HYPOTHÈSES POUR LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Au final, l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement est anticipé en hausse de 0,4 % par rapport au budget 2024, soit + 0,17 M€.

Postes	Budget 2024 en M€	Prévision 2025 en M€	Variations
Charges à caractère général	10,38	10,14	-2,4 %
Charges de personnel	26,50	27,20	2,6 %
Autres charges de gestion courante	9,01	8,50	-5,6 %
Charges financières	0,66	0,90	36,4 %
FPIC et charges exceptionnelles	0,59	0,57	-3,2 %
Total dépenses réelles	47,14	47,42	0,4 %

5 LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

5.1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

5.1.1 *Les prévisions de dépenses d'équipement*

Pour l'année 2025, 19,1 M€ de crédits nouveaux sont envisagés :

- gros entretien et renouvellement : 2,35 M€,
- opérations individualisées : 16,8 M€

Secteur d'activité	Opérations individualisées en M€
Enfance et scolaire	11,3 M€
Sécurité	2,3 M€
Espaces publics et vie des quartiers	1,1 M€
Administration générale et supports	0,5 M€
Social et santé	1,1 M€
NPRU Parilly	0,5 M€
Total général	16,8 M€

A ces crédits nouveaux viendront s'ajouter les dépenses restant à réaliser en fin d'année 2024.

5.1.2 *Le remboursement de la dette*

Le remboursement du capital de la dette devrait représenter 1,55 M€ en 2025, soit un montant en légère baisse par rapport à 2024.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2025, les recettes réelles d'investissement envisagées au BP devraient être de l'ordre de 4,8 M€ :

- le FCTVA pour un montant estimé de 2 050 000 €,
- la taxe d'aménagement estimée à 35 000 €,
- les subventions d'investissement pour un montant estimé à 2 650 000 €.

5.3 LE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le besoin de financement de la section d'investissement devrait donc se monter à 15,9 M€ correspondant à l'écart entre 20,7 M€ de dépenses d'investissement et 4,8 M€ de recettes d'investissement.

En Millions €	BP 2023	BP 2024	ROB 25
Dépenses réelles d'investissement (compris remboursement de la dette)	16,7	22,3	20,7
Recettes réelles (hors emprunt)	5,7	3,4	4,8
Besoin de financement des investissements	11,0	18,9	15,9

6 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

6.1 LES ÉPARGNES BRUTES ET NETTES

Avant de connaître les mesures décidées par l'Etat dans la loi de finances, l'épargne brute est en progression de budget à budget :

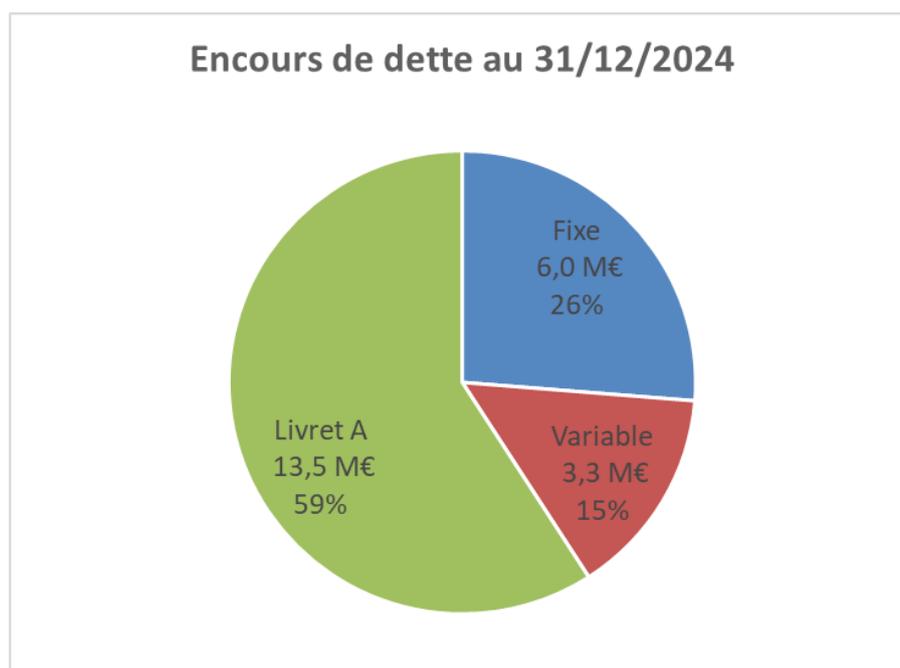
En Millions €	Budget 2023	Budget 2024	Prévision 2025
Recettes réelles de fonctionnement	48,45	50,27	51,31
Dépenses réelles de fonctionnement	45,16	47,14	47,31
Épargne brute prévisionnelle	3,29	3,13	4,00
Remboursement en capital	1,6	1,7	1,5
Épargne nette prévisionnelle	1,69	1,43	2,50

6.2 LA DETTE

Au 31 décembre 2024, le stock de la dette se monte à 22 834 490 €, soit un montant en hausse par rapport au 31 décembre 2023 (17 355 926 €).

Cette dette est en adéquation avec les capacités financières de la commune puisque le ratio de désendettement (capital de la dette/épargne brute) se monte à 2,8 années au CA 2023, soit bien en deçà des ratios prudentiels et des maxima imposés par l'Etat et permettant de recourir à l'emprunt pour le financement du plan d'investissement.

Intégralement classée en catégorie 1A, soit le risque de dette le plus faible selon la grille d'analyse «Gissler», cette dette est, au 31 décembre 2024, constituée à 85 % de dettes à taux fixe ou indexées sur le livret A :



Pour l'année 2025, les inscriptions nouvelles, avant reprise des résultats de l'année 2024, impliquent à date l'inscription d'un besoin d'emprunt de 11,9 M€ :

En Millions €	BP 2023	BP 2024	ROB 25
Dépenses réelles d'investissement (compris remboursement de la dette)	16,7	22,3	20,7
Recettes réelles (hors emprunt)	5,7	3,4	4,8
Besoin de financement des investissements	11,0	18,9	15,9
Epargne brute	3,3	3,1	4,0
Besoin de financement annuel	7,7	15,8	11,9

Cette prévision se traduira par une hausse de la dette au terme de l'année 2025 :

Dette au 31/12/2024 (1)	22,8M€
Remboursements 2025 (2)	- 1,5M€
Tirages maximum 2025 (3)	11,9M€
Dette maximum envisagée au 31/12/2025 (= 1-2+3+4)	33,2M€

L'année 2024, après un début d'année marqué par des taux d'intérêts supérieurs à 4 % pour les emprunts à long terme, a vu les taux d'intérêts à long terme diminuer sous la barre des 3 %.

La stratégie d'emprunt pour l'année 2025 (taux fixe, variable, durée) restera donc identique à celle mise en œuvre en 2023 :

- compte-tenu de la nature des investissements à financer, le recours à des durées longues en adéquation avec les durées d'amortissement technique sera privilégié,
- recherche d'emprunts verts au titre de notre engagement à construire ou rénover des bâtiments HQE,
- si des préfinancements de subventions doivent être assurés, des durées courtes seront privilégiées,
- l'arbitrage entre les taux fixes et variables dépendra des conditions financières proposées par les établissements bancaires.

7 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les engagements pluriannuels trouvent leurs sources dans les délibérations instituant les autorisations de programme et dans des délibérations spécifiques (agenda d'accessibilité programmé, NPNRU, etc).

Les autorisations de programme seront mises à jour lors du vote du BP 2025.

7.1 PÉRIODE 2020 – 2025

PROJET	AUTORISATION DE PROGRAMME	Réalisé 2020 - 2024	BUDGET 2025		TOTAL 2020-2025
			CRÉDITS NOUVEAUX	RESTE A RÉALISER	
L'agenda d'accessibilité programmé (montants estimatifs)	non	774 374 €	130 000 €	8 304 €	912 678 €
Participation au PNRU de Terraillon	non	1 233 484 €	155 024 €	0 €	1 388 508 €
Construction de la crèche de la ZAC de La Clairière	oui	1 621 891 €	48 000,00	0 €	1 621 891 €
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	oui	1 661 760 €	5 000 000 €	0 €	6 661 760 €
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	oui	2 231 889 €	250 000 €	0 €	2 481 889 €
Espace Jacques DURET - Relocalisation du Secteur Jeune de Terraillon	oui	1 044 214 €	20 000 €	0 €	1 064 214 €
Rénovation de la MJC – Tranche 3	oui	2 636 546 €	15 000 €	0 €	2 651 546 €
Construction du groupe scolaire des Genêts	oui	5 850 811 €	5 649 189 €	0 €	11 500 000 €
Construction crèche Elise Deroche	oui	122 069 €	800 000 €	0 €	922 069 €
Construction poste de police	oui	1 241 814 €	2 258 186 €	0 €	3 500 000 €
Plan de renouvellement des véhicules - AP	oui	728 461 €	355 000 €	0 €	1 083 461 €
Plan de renouvellement des véhicules - Hors AP	non	1 045 517 €	0 €	0 €	1 045 517 €
Pôle de Santé, rue Louis Pergaud	non	850 099 €	0 €	39 157 €	889 256 €
Pôle d'équipements publics de Parilly	non	55 836 €	450 000 €	52 818 €	558 654 €
Rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne	oui	3 541 €	15 000 €	0 €	18 541 €
Rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès	oui	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €
Participation ZAC Parilly	non	0 €	0 €	0 €	0 €
Total		21 102 306 €	14 405 304 €	100 279 €	36 314 985 €

7.2 PERIODE 2026 – 2031

PROJET	AUTORISATION DE PROGRAMME	BUDGET						TOTAL 2026-2031
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	
L'agenda d'accessibilité programmé (montants estimatifs)	non	105 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	105 000 €
Participation au PNRU de Terraillon	non	156 584 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	156 584 €
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	oui	638 240 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	638 240 €
Construction crèche Elise Deroche	oui	600 000 €	127 931 €	0 €	0 €	0 €	0 €	727 931 €
Plan de renouvellement des véhicules - AP	oui	350 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	1 600 000 €
Pôle d'équipements publics de Parilly	A créer	2 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	5 150 000 €	35 150 000 €
Rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne	oui	150 000 €	1 831 459 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 981 459 €
Rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès	oui	80 000 €	500 000 €	1 105 000 €	0 €	0 €	0 €	1 685 000 €
Participation ZAC Parilly	non	430 000 €	430 000 €	430 000 €	430 000 €	430 000 €	430 000 €	2 580 000 €
Total		4 509 824 €	10 139 390 €	8 785 000 €	7 680 000 €	7 680 000 €	5 830 000 €	44 624 214 €

7.3 LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES ENVISAGÉES

Sur le mandat 2020/2026 la municipalité devrait réaliser environ 64 M€ d'investissements en faveur des équipements publics et des brondillants. Ce niveau, représente un investissement annuel moyen de 10,7 M€ bien supérieur à l'investissement moyen des années précédentes.

L'objectif est de financer ces investissements en mobilisant l'épargne et les subventions d'équipement :

- l'épargne nette devrait représenter 25 M€ sur 6 ans,
- les recettes dédiées à l'investissement (dotations, subventions et produits de cessions) devraient représenter 13 M€ de recettes sur 6 ans,
- les nouveaux emprunts quant à eux devraient venir compléter les financements à hauteur de 26 M€ soit sur 6 ans.

8 LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

8.1 LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

8.1.1 Les effectifs globaux⁵

Les données utilisées dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire sont pour la première année produites selon la méthode de calcul issue du Rapport Social Unique, afin d'uniformiser les méthodes et périmètres de calcul.

Au 31 décembre 2024, 693 agents étaient présents dans les effectifs : 558 agents sur emplois permanents et 135 agents sur emplois non permanents.

PROFIL		Effectifs au 31/12/2023	Effectifs au 31/12/2024
Emplois permanents	Titulaire	401	403
	Contractuel	161	155
Emplois non permanents	Contractuel	143	125
	Emploi aidé	1	1
	Apprenti	7	9
TOTAL		713	693

Les effectifs sur emplois permanents ont été relativement stables entre les 2 exercices, avec -4 agents présents au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023.

Sur l'année 2024, l'ensemble des agents représentent 565,03 Equivalents Temps Plein Rémunérés.

ETPR		2023	2024
Emplois permanents	Titulaire	394,5	378,79
	Contractuel	109,21	135,54
Emplois non permanents	Contractuel	44,21	50,71
TOTAL		547,92	565,03

Pour l'année 2025, les effectifs sont anticipés stables.

8.1.2 La pyramide des âges

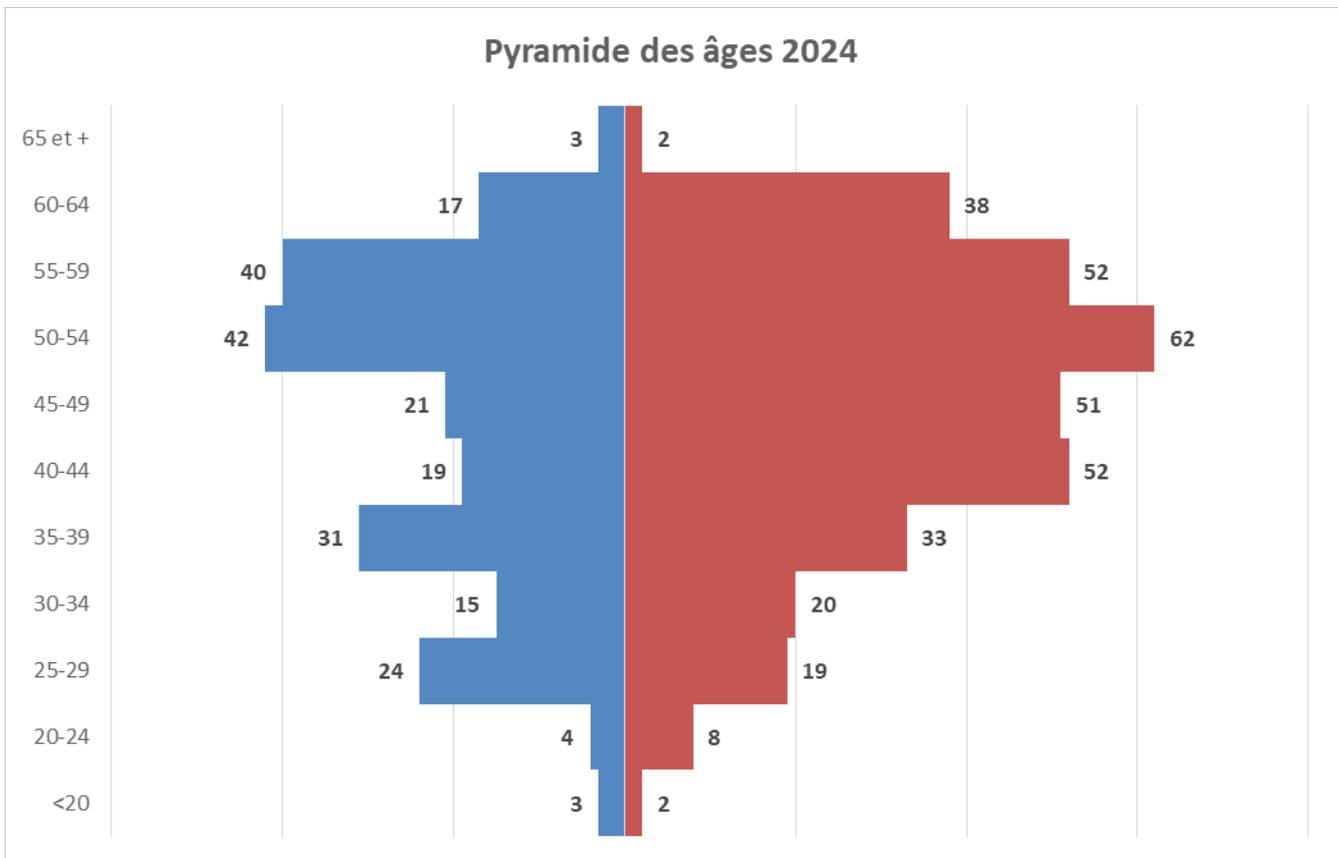
Au 31 décembre 2024, 339 femmes (60,8 %) et 219 hommes (39,2 %) étaient en poste sur des emplois permanents.

La moyenne d'âge est de 46 ans : celle des femmes est de 47 ans, celle des hommes de 45 ans.

⁵ Les données utilisées dans le ROB sont pour la première année produites selon une méthode uniformisée avec le Rapport Social Unique.

A noter que 27 % des agents ont 55 ans et plus, et 11 % des agents ont 60 ans ou plus, ce qui implique qu'un nombre important d'agents va partir en retraite dans les 10 années à venir.

La pyramide des âges de la commune est assez proche de celle de la Fonction Publique Territoriale au niveau national.



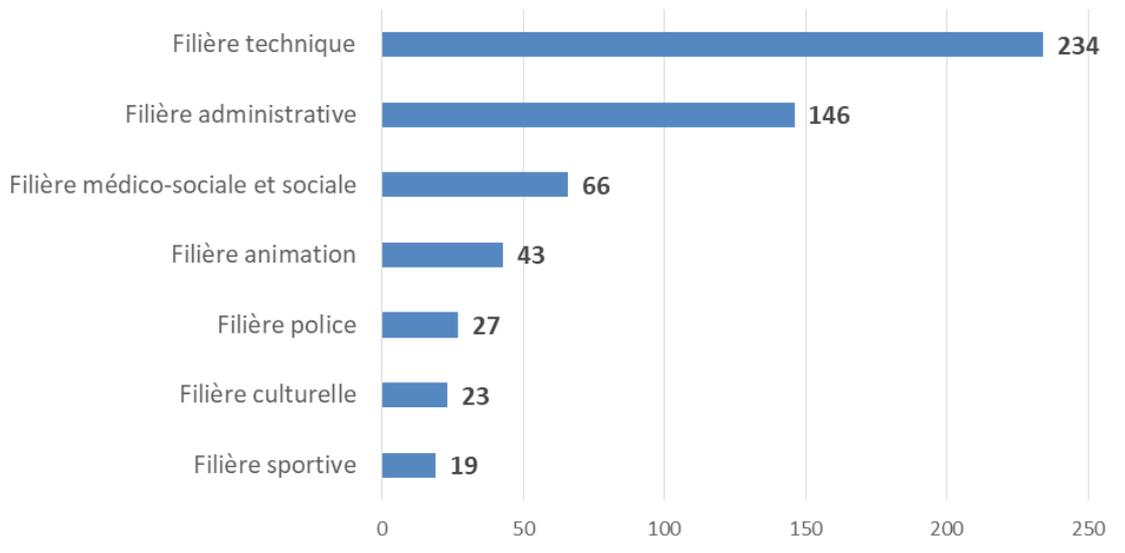
8.1.3 Les effectifs par filière et catégorie

La structure par filière et par catégorie est là encore assez proche des tendances nationales :

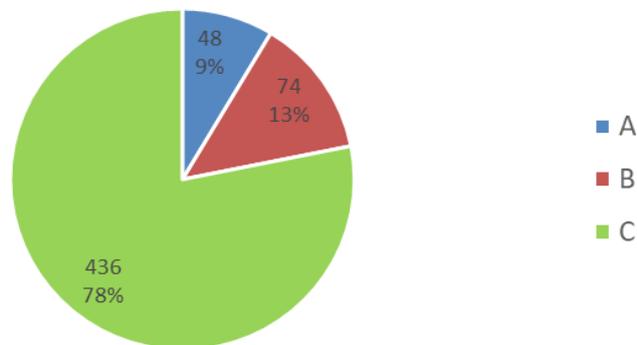
- les agents techniques et administratifs représentent la très large majorité des effectifs (68% des emplois permanents),
- acteurs des services publics de proximité, les agents de catégorie C sont très largement majoritaires (78 % des emplois permanents).

Les répartitions entre filières et catégories sont plutôt stables. Il est toutefois à noter que le nombre d'agents sur emplois permanents en filière animation a une nouvelle fois progressé (passant de 37 au 31/12/2023 à 43 au 31/12/2024) en conséquence du plan de déprécarisation des animateurs périscolaire débuté en 2023.

Répartition des agents titulaires, stagiaires, et contractuels sur emplois permanents par filières au 31/12/2024



Répartition des agents titulaires, stagiaires, et contractuels sur emplois permanents par catégorie au 31/12/2024



8.2 LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNE ET LE TEMPS DE TRAVAIL

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des agents effectuent 1 607 heures conformément à la réglementation. Deux groupes d'agents disposent d'une annualisation du temps de travail en raison de l'activité saisonnière de leurs services : les agents des écoles et les agents des espaces verts. Pour les autres services, 4 cycles horaires sont possibles :

- le cycle horaire 35h ne génère pas de RTT
- le cycle horaire 36h génère 6 RTT (pour un temps plein)
- le cycle horaire 36h30 génère 9 RTT (pour un temps plein)
- le cycle horaire 37h génère 12 RTT (pour un temps plein)

En 2024, 89 % des agents permanents de la collectivité travaillent à temps plein, soit 86 % des femmes et 93 % des hommes. Les femmes sont plus nombreuses à être à temps partiel ou non

complet (76 % des agents à temps partiel ou temps non complet). A 45 %, les agents à temps partiel ou temps non complet, travaillent à 80 %.

8.3 LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Le montant de réalisation pour l'année 2024 est de 26,43 M€.

En k€	CA 2023	CA 2024	Pourcentage d'évolution 24/23
DÉPENSES DE PERSONNEL	25 561	26 427	3,4 %
Salaires bruts hors prime	14 588	14 999	2,8 %
Primes et régime indemnitaire	3 143	3 259	3,7 %
Heures supplémentaires	384	402	4,7 %
Charges patronales	7 021	7 294	3,9 %
Assurance	221	216	-2,3 %
Autres personnels	51	42	-17,6 %
Médecine préventive	68	68	0,0 %
Participation transport	38	74	94,7 %
Autres charges	47	73	55,3 %

La projection pour l'année 2025 est de 27,2M€.

En k€	CA 2024	Projection 2025	Pourcentage d'évolution 25/24
DÉPENSES DE PERSONNEL	26 427	27 200	3 %
Salaires bruts hors prime	14 999	15 177	1 %
Primes et régime indemnitaire	3 259	3 350	3 %
Heures supplémentaires	402	400	0 %
Charges patronales	7 294	7 794	7 %
Assurance	216	215	0 %
Autres personnels	42	47	12 %
Médecine préventive	68	68	0 %
Participation transport	74	79	8 %
Autres charges	73	70	-4 %